

SOS
CARLIN

Présidente : Laëtitia PITRA
Lieu-Dit Milandeux
03360 AINAY LE CHATEAU
lactitia.pitra@gmail.com

Trésorière : Stéphanie JACQUET
235 rue du Lavoir
78830 BULLION
stephanie.jacquet91@gmail.com

Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 août 2020

Le 16 août 2020 à 21h, les membres de l'Association SOS CARLIN se sont réunis en Assemblée Générale en visio-conférence, compte tenu des circonstances liées au COVID 19 :

- Rapport de la Présidente
- Résultats des élections des membres du Comité
- Rapport de la Trésorière
- Quitus à délivrer au Comité de sa gestion arrêtée au 31 décembre 2019
- Questions et points divers

Membres du Comité présents (en visio-conférence) : Valérie FOCARD, Emilie MARESCAUX, Stéphane PERRIN, Laëtitia PITRA.

Membres du Comité absents excusés : Jacqueline BOUVIER, Tania BURROWS, Stéphanie JACQUET, Corinne PICOT-PETIT, Myriam SIGAUDO.

En conséquence, le quorum est atteint et l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-dessus.

- Allocution de bienvenue

Madame Laëtitia PITRA, Présidente de l'Association ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette Assemblée Générale.

- Rapport moral de la Présidente

La Présidente donne ensuite lecture de son rapport moral pour l'exercice écoulé :

93 prises en charge sur l'année 2019.

- 39 mâles (14 LOF et 25 non LOF) dont 4 désistements
- 54 femelles (41 LOF et 13 non LOF) dont 3 désistements
- 72 sables
- 21 noirs

L'âge médian des carlins pris en charge varie de **5 mois à 15 ans**.

(13 de moins d'1 an, 4 de 1 an, 11 de 2 ans, 4 de 3 ans, 14 de 4 ans, 9 de 5 ans, 7 de 6 ans, 7 de 7 ans, 8 de 8 ans, 6 de 9 ans, 7 de 10 ans, 2 de 11 ans et 1 de 15 ans).

Parmi toutes ces prises en charge, les motifs de cession sont les suivants :

4 Changement de situation professionnelle ou familiale, 1 manque de moyens financiers, 8 séparation/divorce, 10 ne peux plus s'en occuper, 23 retraité et/ou réformé d'élevage, 1 mauvaise entente avec les autres chiens de la famille, 2 départ à l'étranger, 8 décès des propriétaires, 17 maladie du propriétaire, 4 récupération SPA, 2 récupération via Le Bon Coin, 1 chien non désiré par le conjoint, 6 nés d'une chienne prise en charge, 6 cessation d'élevage.

La Présidente insiste sur le fait que les prises en charge sont de plus en plus nombreuses. Elle souligne également **une recrudescence de carlins LOF**.

Face à cette augmentation de prises en charge, la Présidente précise qu'il est nécessaire d'être réactifs. En effet, lors de certaines prises en charge, lorsqu'une solution n'est pas trouvée par l'Association dans les jours qui suivent, les cédants cherchent à placer leur carlin sur Le Bon Coin ou par tout autre moyen. De ce fait, nous avons dû faire face à des désistements.

La Présidente mentionne également que lors des demandes d'adoptions les familles désirant adopter sont moins patientes, trouvant souvent d'autres solutions, (achat, ou autre) elles sont également plus exigeantes quant à leur demande d'adoption.

Concernant la ligne téléphonique ouverte au nom de l'Association, la Présidente propose, de changer d'opérateur mobile, par souci d'économies.

Enfin, la Présidente indique que comme tous les ans, le compte rendu d'Assemblée Générale sera envoyé au **Club du Carlin** afin de les informer sur le nombre de prises en charge.

Et pour clore ce rapport, la Présidente précise que 2 démissions ont été reçues :

Madame Virginie GARCIA, qui occupait le poste de secrétaire au sein du Comité de l'Association SOS CARLIN a démissionné le 19/05/2019,

Madame Jacqueline BOUVIER a démissionné le 4/03/2020.

- Résultats des élections des membres du Comité

Le vote de l'Assemblée a lieu en visio-conférence, à bulletins secrets, sous la surveillance d'un bureau de vote composé de Mesdames Valérie FOCARD, Emilie MARESCAUX, Monsieur Stéphane PERRIN, Madame Laëtitia PITRA et Monsieur Stéphane PITRA.

Résultat du dépouillement :

Nombre d'adhérents : 156

Nombre de votants : 73

Bulletins exprimés : 68

Bulletins nuls : 5

Conformément à nos statuts, votre adhésion ne prendra effet qu'après l'approbation du Comité de notre Association. Les statuts et le règlement intérieur sont joints à la présente et les statuts visibles sur le site de l'association <http://www.soscarlin.com> et peuvent être vous être adressés sur simple demande par courrier ou internet.

Ont été élus avec 68 voix : Jeanne-Marie CLEMENT, Julie COUET, Cécile FACHE, Valérie FOCARD, Stéphane PITRA.

N'ont pas renouvelé leur mandat : Tania BURROWS, Stéphanie JACQUET, Corinne PICOT-PETIT.

Suite à ces élections, les membres du Comité ont élu les membres constituant le Bureau :

Madame Laëtitia PITRA : Présidente,
Madame Valérie FOCARD : Secrétaire,
Monsieur Stéphane PERRIN : Trésorier.

Les autres membres du Comité se sont vu proposer et ont accepté les postes suivants :

Madame Jeanne-Marie CLEMENT : gestion de la ligne téléphonique et responsable des relations post-adoptions en binôme avec **Cécile FACHE**,
Madame Julie COUET : réponses aux messages privés de la page Facebook,
Madame Cécile FACHE : Création du Book Chiens, relations post-adoptions en binôme avec **Jeanne-Marie CLEMENT**
Madame Emilie MARESCAUX : responsable de la boutique SOS CARLIN,
Monsieur Stéphane PITRA : responsable communication Web,
Madame Myriam SIGAUDO : membre du comité.

En conséquence, la Présidente propose que le contrat d'adoption soit modifié afin de permettre aux adoptants de s'adresser aux interlocuteurs définis ci-dessus en cas de besoin.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres de l'Assemblée.

- Rapport de la Trésorière

BILAN TRESORERIE 2019

DEPENSES	€	RECETTES	€
Vétérinaires	9003,11	Adoptions	10 929,17
Fonctionnement	1491,07 dont 204,79 frais postaux	Dons	4 194,21
Déplacements	502,18	Adhésions	3 310
Achats boutique	615,84	Boutique	1 307,12
I-cad	24,60		
Croquettes	271,48		
TOTAL	11 908,28	TOTAL	19 740,50

Conformément à nos statuts, votre adhésion ne prendra effet qu'après l'approbation du Comité de notre Association. Les statuts et le règlement intérieur sont joints à la présente et les statuts visibles sur le site de l'association <http://www.soscarlin.com> et peuvent être vous être adressés sur simple demande par courrier ou internet.

FRAIS VETERINAIRES LES PLUS IMPORTANTS

- COCO : 653,49€
- LONDON : 585,27€
- OPHELIE : 550,14 €
- TOOTSIE : 448,70€
- BLACKY : 447,62€
- ESMERALDA : 444,08€

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

- Les dépenses s'élèvent à 18 350,28 € à comparer à 21 149,56 € pour l'année 2018 soit une différence de – 2 799,28 €
- Les recettes s'élèvent à 24 772,62 € à comparer à 22 964,59 € pour l'année 2018 soit une différence de + 1 808,03 €
- L'exercice est bénéficiaire de 6 422,34 € pour l'année 2019, pour rappel il était bénéficiaire de 1 815,03 € en 2018
- L'association dispose en date du 31 décembre 2019 :
 - d'un dépôt à vue créditeur de : 12 215,20 €
 - d'un livret A créditeur de : 3 617,38€

- **Quitus à délivrer au Comité de sa gestion arrêtée au 31 décembre 2019**

L'Assemblée donne quitus au comité de sa gestion arrêtée au 31 décembre 2019 à l'unanimité.

- **Questions et points divers**

Aucunes questions et/ou point divers n'ont été soulevés.

L'assemblée générale ordinaire s'achève à 22h.

La Présidente,
Laëtitia PITRA



La Secrétaire,
Valérie FOCARD



Le Trésorier,
Stéphane PERRIN



Conformément à nos statuts, votre adhésion ne prendra effet qu'après l'approbation du Comité de notre Association. Les statuts et le règlement intérieur sont joints à la présente et les statuts visibles sur le site de l'association <http://www.soscarlin.com> et peuvent être vous être adressés sur simple demande par courrier ou internet.